

Impôt sur le revenu—Loi

M. Crosbie: Il est temps que quelqu'un le lui fasse remarquer.

M. Nickerson: Voyons une autre chose que les libéraux ont manigancée. Jetons un coup d'œil sur le secteur bénévole au Canada. Nous savons tous à quel point il joue un rôle important dans la société canadienne. Ses représentants ont soumis une proposition au gouvernement, dite du donnant donnant. «Quand des gens donnent de l'argent à des fins charitables, ont-il précisé, ils veulent pouvoir en récupérer une certaine partie sous forme d'allègement fiscal supplémentaire». Le ministre des Finances leur a répondu: «Cela me semble une fort bonne idée. Je vais faire la moitié du chemin. Vous allez donner et je vais prendre». Voilà ce qu'il a dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Nickerson: Quelles seront les incidences de cette disposition en ce qui concerne les déductions pour dons de charité? Elle entraînera la suppression de la déduction de base de \$100. Et quelles seront les répercussions?

M. Evans: Nulles.

M. Nickerson: Le député d'Ottawa-Centre dit que les répercussions seront nulles. Il n'a pas lu ses propres chiffres, les chiffres qui ont été présentés à la Chambre par le ministre des Finances le 18 avril. C'est là-dessus que je fonde mes observations. Combien enlèvera-t-on aux œuvres de charité? Quarante-vingt-cinq millions de dollars. C'est le ministre des Finances lui-même qui l'a dit. Il empêchera des recettes additionnelles de 85 millions de dollars. Il enlèvera cette somme aux œuvres de charité.

Une voix: Non, pas aux œuvres de charité.

M. Nickerson: Nous le savons maintenant. La vérité finira par sortir, monsieur le Président. On ne pourra la cacher.

Qu'est-ce que les libéraux vont faire encore? Ils vont se servir de l'inflation. Ils passent leur temps à plastronner au sujet de l'inflation et à dire qu'ils vont la juguler à tout jamais, la ramener à des proportions raisonnables, à 6 p. 100, à 5 p. 100 et à 4 p. 100. Mais en réalité, monsieur le Président, ils ont tout intérêt à laisser courir l'inflation. Il ne faut pas l'oublier. Que feront-ils de l'exemption pour les personnes à charge de moins de 18 ans? Cette déduction sera plafonnée à \$710. Sur une période de quatre ans, cela rapportera 125 millions de dollars supplémentaires.

M. le vice-président: Je dois signaler au député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Encore!

M. le vice-président: Il peut poursuivre si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je ne me lancerai pas dans une longue litanie de tous les torts du parti libéral. Il me faudrait une éternité. Je vais me contenter de passer en revue quelques notes brèves que j'ai consignés sur cette page. La condamnation du gouvernement libéral est déjà suffisamment

lourde. Je passe maintenant au plus gros morceau que les libéraux enlèveront aux contribuables canadiens. Ce coup-là fait mal. Il s'agit d'une modification de la déduction de l'impôt fédéral. Les libéraux frappent les moins bien nantis, car c'est la déduction d'impôt fédéral qui aide les Canadiens à revenus faibles et moyens en allégeant leur fardeau fiscal. Mais les libéraux réduisent cette déduction de \$200 à \$50. Grâce à ce stratagème pervers, ils vont prélever au cours de cette période de quatre ans la somme de 2,655 millions de dollars. Ce chiffre est irréfutable, car c'est le ministre des Finances lui-même qui l'a cité à la Chambre. La nouvelle loi de l'impôt sur le revenu comporte quelques modifications en faveur du contribuable qui doivent servir à des fins de relations publiques et dont les libéraux pourront se vanter quand ils rentreront dans leurs circonscriptions. Elles sont si obscures et compliquées qu'à peu près personne, hormis leurs amis, ne pourra en bénéficier. Par contre, et je le répète, c'est de la part des libéraux une ponction fiscale massive et aberrante.

● (1700)

En somme, le projet de loi est tout au plus une démarche de relations publiques visant à camoufler la mainmise de plus en plus grande des libéraux sur l'argent des contribuables canadiens. Voilà tout.

M. Fisher: Monsieur le Président, je serai bref. Le député a fait grand cas du retard mis à présenter cette mesure législative à la Chambre. C'est un point que le député de Saint-Jean-Ouest a soulevé dans ses observations liminaires. Je voudrais bien que le député de Western Arctic me dise comment il aurait accéléré les choses.

Comme il l'a fait remarquer, les documents des voies et moyens ont été très tôt disponibles. Les Canadiens savaient de quoi il s'agissait dès la présentation du budget. Puis, les professionnels et les hommes d'affaires, de même que les contribuables en général, ont eu la chance d'évaluer ces exposés. En septembre, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a examiné les dispositions fiscales proposées dans le budget. Nous avons à nouveau demandé aux Canadiens de nous faire part de leurs réactions et de leurs suggestions. L'avant-projet de loi était prêt en octobre. En novembre, juste avant notre semaine de relâche, le ministre des Finances a demandé l'autorisation de procéder officiellement à la première lecture du projet de loi à la Chambre. S'y est opposé le député du Yukon qui, aux dernières nouvelles, est toujours progressiste-conservateur. Enfin, après le discours du trône, la mesure législative a de nouveau été présentée officiellement à la Chambre.

En outre, il y a eu deux documents à caractère consultatif. Le premier datant d'avril 1983, s'intitule «La politique fiscale en matière de recherche et de développement» et a inspiré certaines des dispositions contenues dans le projet de loi. L'autre est une motion des voies et moyens datant d'avril 1983 et intitulée «Le régime de placements en titres indexés», qui se retrouve aussi dans le projet de loi.